

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Jacques HYEST, maire.

Etaient présents : mesdames BLOUZAT N, PERON N, REES A, VINCENT Cl, monsieur ROQUES G, THILLOU D et LAPKOFF V.

A été nommé secrétaire de séance : Valerian LAPKOFF

### **Le Conseil Municipal,**

Le compte rendu de la séance du 9 décembre 2011 n'ayant soulevé aucune remarque est adopté à l'unanimité.

**VOTE le compte administratif 2011 de la commune**, présenté par Jean-Jacques HYEST, maire, comme suit :

#### - FONCTIONNEMENT :

Recettes	:	229.279,29 €
Dépenses	:	220.464,88 €
Excédent 2010	:	90.733,28 €

**Il ressort un excédent de fonctionnement 2011 de : 99.547,69 €**

#### - INVESTISSEMENT :

Recettes	:	9.847,68 €
Dépenses	:	18.538,81 €
Excédent 2010	:	14.989,35 €

**Il ressort un excédent d'investissement 2011 de : 6.292,22 €**

**Le résultat global de l'exercice 2010 fait ressortir un excédent global de clôture de 105.845,91 €.**

**Le Conseil municipal AFFECTE les résultats de l'exercice 2011 comme suit :**

- Compte 001 (excédent d'investissement reporté) : 6.292,22 €
- Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 99.547,69 €

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil d'administration VOTE le compte administratif 2011 du service de l'eau, comme suit :**

- EXPLOITATION :

Recettes :	12.490,27 €
Dépenses :	12.213,45 €
Excédent 2010 :	928,53 €

Il ressort du résultat de clôture d'exploitation 2011 **un excédent de 1.205,35 €**

- INVESTISSEMENT :

Recettes :	12.132,66 €
Dépenses :	14.577,12 €
Excédent 2010 :	36.680,42 €

Il ressort du résultat de clôture d'investissement 2011 **un excédent de 34.235,96 €.**

**Le Conseil AFFECTE les résultats de l'exercice 2010 comme suit :**

- Compte 001 (excédent d'investissement) : 34.235,96 €
- Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1.205,35 €

**Ensuite, le Conseil municipal VOTE les 4 taxes locales, à savoir :**

Les taux des taxes locales n'ayant subi aucune augmentation depuis 2004, le conseil municipal, considérant les travaux importants réalisés sans recours à l'emprunt, décide à l'unanimité d'augmenter les taux des 4 taxes locales de 1,5 %, ce qui créera une recette supplémentaire de **1.026 €** (répartie sur les 173 foyers de la commune soit 5.93 € par foyer).

- <b>Taxe d'habitation</b>	:	<b>11,08 %</b>
(Taux 2011 : 10,92)		
- <b>Taxe foncière sur le bâti</b>	:	<b>7,56 %</b>
(Taux 2011 : 7,45)		
- <b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	:	<b>31,53 %</b>
(Taux 2011 : 31,06)		
- <b>T.P./ C.F.E.</b>	:	<b>15,34%</b>
(Taux 2011 : 15,11)		

**Pour un produit attendu de 83.116 €** (dont 38.071 € seront reversés dans le cadre de la Garantie Individuelle des Ressources) et **4.187 €** d'allocations compensatrices versées par l'Etat pour compenser les exonérations consenties sur les taxes locales.

**Puis le Conseil municipal VOTE le budget primitif de la commune 2012** comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à :  
**322.830 €**
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à  
**62.945 €**

**VOTE les subventions communales 2012** comme suit :

**Article 6573 :**

- C.C.A.S. : 308 €

**Article 6574**

- Amicale Ecole de BOUGLIGNY : 320 €

- Club Loisirs et Rencontres :	250 €
- Société de Chasse :	35 €
- As. des Paralysés de France :	35 €
- Croix Rouge Française :	130 €
- Maison Familiale de SOUPPES:	35 €
- FNATH :	40 €
- A.D.I.L :	30 €
- Pupilles des Sapeurs Pompiers :	50 €
- Coopérative scolaire La Madeleine :	200 €
- Secours Populaire :	130 €
- Secours Catholique :	130 €
- Jeunes sapeurs pompiers du Gâtinais :	120 €
- Le Gardon de BAGNEAUX S/L :	35 €
- L'Association d'Aide aux Victimes :	100 €
- Récré'ation :	200 €
- ADSB (don du sang) :	50 €
- CLIC soutien :	50 €

**Subventions votées pour un montant total de 308 € à l'article 6574 et 1940 € à l'article 6573**

**Ensuite, le Conseil d'administration VOTE le budget primitif 2012 du service de l'eau comme suit :**

Section d'exploitation :

Equilibré en dépenses et en recettes à : **8.986 €**

Section d'investissement :

Equilibrée en recettes et en dépenses à : **43.121 €**

**TRAVAUX ET ACQUISITIONS VOTES :**

- Les travaux concernant Internet progressent comme prévu : le passage de la fibre optique sous le canal puis sous la voie ferrée, fin mars – début avril et enfin raccordement au coffret implanté près du terrain communal pour une mise à disposition des usagers vers la mi-juin 2012. Les dépenses à inscrire au budget s'élèvent à 35.470 €. Une subvention d'équipement est attendue pour environ 14.000 € (50% du montant HT des travaux).
- Renouvellement des tables de la salle communale : la meilleure proposition est retenue pour un lot de 20 tables à 940 € Ht (la TVA de 194 € sera recouvrée en 2014 via le F.C.T.V.A.).
- Remplacement des volets en bois (très abîmés) par des volets en aluminium de la salle communale : trois devis ont été reçus, les conseillers retiennent celui de l'entreprise Sud Métallerie pour un montant de 2.987 € (pour les volets de 3 fenêtres et d'une porte fenêtre.)
- La pose de robinets thermostatiques dans les bâtiments communaux (dépense votée en 2011) pour 1.676 € permettra un économie substantielle de fuel.

- Des travaux d'isolation sont prévus dans la salle dite des Chasseurs pour un montant global (huisseries et isolation des murs) de 2.900 €.
- Le columbarium (un ensemble de 3 cases cinéraires pouvant recevoir chacune 4 urnes pour 3.120 € (dépense et règlement votés le 18 février 2011) a été installé au cimetière par l'entreprise BRILLANT de Château-Landon.
- Il est décidé l'acquisition d'un réfrigérateur pour l'école communale.
- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 25 mars dans la salle communale.
- La chasse aux œufs de Pâques se déroulera le dimanche 8 avril à partir de 10 h 30. Rendez-vous sur le terrain communal.
- La liste des travaux d'entretien de voirie sera réalisée dès que possible, en incluant des travaux de bordurage rue de la République afin de diriger les eaux pluviales vers la mare et éviter ainsi les eaux stagnantes sur la voie publique.

Monsieur le maire procède à la constitution du bureau de vote pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012, comme suit :

- De 8 heures à 11 h 30 : Mme VINCENT C, messieurs HYEST J.J. et THILLOU
- De 10 h 30 à 15 heures : mesdames BLOUZAT N, REES A et monsieur LAPKOFF V
- De 15 heures à 18 heures : mesdames PERON N et NIEUTIN, monsieur ROQUES G.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.